



18 avril 2017

(17-2089)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: français

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD**

SUISSE: LOI FÉDÉRALE POUR LA PROTECTION DES ARMOIRIES PUBLIQUES
ET AUTRES SIGNES PUBLICS

Membre présentant la notification	SUISSE
--	--------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi fédérale pour la protection des armoiries publiques et autres signes publics (RS 232.21 , RO 2015 3679) (<i>état le 1^{er} janvier 2017</i>)
Objet	Propriété industrielle (général); Marques de fabrique ou de commerce
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique	http://members.wto.org/crnattachments/2017/IP/CHE/17_1731_00_f.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié Usage des armoiries publiques et autres signes publics	
Langue(s) du texte notifié	Français
Date d'adoption	21 juin 2013
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2017

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	24.02.2017
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle